


contact PLUS

N° 74 | été 2010

La revue de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec



Le manuel de conception géométrique des rues urbaines

12



14 Intégration des bassins de rétention



100 ans d'enfouissement des fils à Montréal

18

LECUYER

innovation béton



Les bâtisseurs
de LECUYER sont animés
par la passion, cimentés
par l'engagement
et fortifiés par
le dépassement.



- > Eau potable et eaux usées
- > Distribution électrique et télécommunications
- > Enlèvement d'huiles et de sédiments –
technologie **Stormceptor**®
- > Bâtiments utilitaires Easi-Set®
et Easi-Span®
- > Éléments en béton armé sur mesure
- > Solutions avant-gardistes adaptées
aux exigences particulières
de chaque chantier

☎ 450 454.3928
☎ 514 861.5623
☎ 450 454.7254

17, rue du Moulin
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

lecuyerbeton.com

La revue **CONTACT PLUS** est publiée quatre fois par année par l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) à l'intention de ses membres et des gestionnaires du monde municipal.

COMITÉ DE RÉDACTION :

ÉDITEUR PRINCIPAL ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉDACTION :

Denis Tremblay, ing., M.Sc.A.

ÉDITEURS ADJOINTS :

CONTENU :

Nathalie Rheault, ing.

PUBLICITÉ :

Yves Beaulieu, ing.

DIFFUSION :

Ian Blanchet, ing.

COMPTES CLIENTS :

Nicole Sasseville, ing.

COLLABORATEURS :

Dany Lachance, ing. et Catherine Tétréault, ing.

DIRECTION ARTISTIQUE ET INFOGRAPHIE :

Rouleau•Paquin design communication

Tél. : 514 288-0785 courriel : rpdesign@videotron.ca

PUBLICITÉ :

Yves Beaulieu, ing., tél. : 450 773-6155, téléc. : 450 773-3373

Courriel : beaulieu@laurentides.net

IMPRESSION :

J. B. Deschamps Inc.  Imprimé sur du papier recyclé

DISTRIBUTION :

Harling Direct

Les opinions exprimées par les collaborateurs ne sont pas nécessairement celles de l'AIMQ. La reproduction totale ou partielle de cette revue, par quelque moyen que ce soit, est interdite à moins d'une autorisation expresse écrite de l'AIMQ.

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE :

Numéro de convention : 40033206

ISSN : 1911-3773

DÉPÔT LÉGAL :

Bibliothèque et Archives Canada, 2010

© AIMQ, 2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION AIMQ (2009-2010) :

PRÉSIDENT :

Dany Lachance, ing. (Ville de Lévis)

VICE-PRÉSIDENT :

Denis St-Louis, ing. (Ville de Victoriaville)

SECRÉTAIRE :

Danielle Botella, ing. (Ville de Saint-Bruno-de-Montarville)

TRÉSORIER :

Pierre Beaulieu, ing.

ADMINISTRATEURS :

Alain Bourgeois, ing. (Municipalité de Chelsea)

Rémi Fiola, ing. (Ville de Rimouski)

Alexandre Meilleur, ing. (Ville de Thetford Mines)

Daniel Surprenant, ing. (Ville de Granby)

PRÉSIDENT SORTANT :

François Pépin, ing. (Ville de Joliette)

ADJOINT ADMINISTRATIF :

Richard Lamarche

REPRÉSENTANT DES GOUVERNEURS :

Léonard Castagner, ing.

REPRÉSENTANTE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC :

Maud Cohen, ing.



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT

La valorisation de la profession, un investissement pour l'avenir ? **5**

CHRONIQUE JURIDIQUE

Les castors n'ont qu'à bien se tenir :

commentaires sur la « responsabilité » des animaux et envers les animaux **6**

Les petites nouvelles de Bitume Québec **9**

CHRONIQUE DU CERIU

Renouvellement des infrastructures souterraines
Un outil à la disposition des petites municipalités **10**

Mieux comprendre les coûts de l'utilisation
des technologies de renouvellement **11**

INFRA 2010 **11**

Le manuel de conception géométrique des rues urbaines
et la mobilité durable **12**

Intégration des bassins de rétention
au sein d'installations existantes **14**

RAPPEL-SÉMINAIRE DE FORMATION-AIMQ 2010 **16**

100 ans d'enfouissement des fils à Montréal **18**

Point de mire sur les indicateurs de gestion **21**

CHRONIQUE ENVIRONNEMENT **22**

Formation sur la pollution lumineuse **23**

NFOS PLUS MUNICIPALES,
LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES **24**

QUE SONT-ILS DEVENUS ? **26**

www.aimq.net





**MIEUX
CONSUMER**

POUR MIEUX PERFORMER



AMÉLIORER SON EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE EST UN ACTE
RESPONSABLE ET RENTABLE.

Pour vous aider à réaliser des économies d'énergie, Hydro-Québec vous offre trois programmes visant l'optimisation des performances énergétiques de votre entreprise. Vous pourriez obtenir des appuis financiers pour toutes les améliorations souhaitées.

- **ÉCLAIRAGE / CHAUFFAGE / CLIMATISATION / ISOLATION**
Programme Optimisation énergétique des bâtiments
- **ÉCLAIRAGE / COMPRESSION D'AIR / RÉFRIGÉRATION / POMPAGE / VENTILATION / SÉCHAGE**
Programme Systèmes industriels
- **ÉCLAIRAGE**
Programme Produits efficaces
(projets de remplacement)

Passez à l'action dès maintenant.

hydroquebec.com/affaires

 **Hydro
Québec**

La valorisation de la profession, un investissement pour l'avenir?

Les derniers mois ont été relativement difficiles pour la profession. L'ensemble de la profession d'ingénieur, et non seulement dans le domaine municipal, a été ébranlé par les allégations de collusions dans le domaine de la construction. L'ingénieur municipal a été une victime collatérale de ces allusions déversées allégrement dans l'opinion publique. Bien que la notoriété et l'intégrité des ingénieurs ne doivent pas être remises en question, il est important que les intervenants du monde municipal raffermissent leur image afin de retrouver l'entière confiance des citoyens.

Évidemment, ce discours ne s'adresse pas nécessairement seulement aux ingénieurs, et pourrait certainement être applicable à d'autres professions gravitant de près ou de loin autour du monde municipal.

En 2010, nous traversons présentement une des périodes les plus exigeantes sur nos troupes, vu la quantité impressionnante de projets à réaliser dans de court délai. L'absence de volonté des paliers de gouvernement de prolonger les périodes d'admissibilité des dépenses dans certains programmes de subvention, amène une pression supplémentaire sur les acteurs du milieu, donc principalement les ingénieurs, et peut éventuellement mener à certaines erreurs dans la planification, la préparation et la réalisation des projets. Il est clair que quelques mois de plus de préparation seraient bienvenus dans certains projets afin de peaufiner la conception ou du moins, valider les décisions prises tout au long du processus de préparation.

Malgré toute cette pression, l'ingénieur se doit de maintenir la ligne droite afin de réaliser des projets de qualité au meilleur prix pour les concitoyens, et toujours selon les règles en vigueur. Étant donné la surcharge importante et l'obligation du respect des échéanciers mentionnés plus haut, nous ne pourrions certainement pas livrer l'ensemble de la commande réellement requise, mais les projets livrés seront certainement à la hauteur des objectifs fixés au départ. Nous nous devons d'agir ainsi pour tous nos projets afin de préserver la qualité de services à laquelle nous nous sommes engagés envers nos clients, les citoyens de nos municipalités.

L'ingénieur est le chef d'orchestre dans la réalisation de projets de toutes sortes. Il est souvent critiqué au moindre petit inconvénient dont sont victimes les résidents aux abords des travaux ou les utilisateurs du produit fini du projet. Son action n'est que trop rarement gratifiée suite à la réalisation d'un projet, même si celui-ci rencontre tous les objectifs fixés et qu'il a dû traverser plusieurs embûches pour y arriver.

À l'instar d'autres professions, nous nous devons d'améliorer notre image en présentant nos bons coups et en mettant des efforts afin de valoriser nos actions. Nous réalisons de grands projets. Notre action est primordiale dans la réalisation de ceux-ci; il est essentiel de faire voir à nos patrons, les élus et les citoyens de notre ville, l'importance de celle-ci.

Ceci constitue un enjeu majeur, d'une part, si l'on veut un jour que notre rôle soit reconnu dans les lois en vigueur comme officiers municipaux. D'autre part, le renouvellement de la ressource passe également par l'accueil favorable des futurs ingénieurs dans le domaine municipal. L'attrait du privé se fait sentir de façon importante, et il est difficile de s'arracher les quelques finissants disponibles de nos universités. Plusieurs d'entre nous sont également attirés par cette avenue et quittent le berceau pour accepter des postes similaires dans les firmes de génie-conseils ou ailleurs. Les appels de candidatures afin de combler des postes existants sont souvent infructueux faute de candidats ayant le profil adéquat.



Dany Lachance, ing.
Président de l'AIMQ

Nous sommes les mieux placés pour vendre la profession d'ingénieur municipal puisque nous la réalisons tous les jours. Il ne faut pas s'attendre à ce que d'autres personnes le fassent pour nous. Votre association s'implique à ce niveau en martelant continuellement l'importance du rôle de l'ingénieur municipal, notamment dans nos représentations devant les membres du Groupe-conseil sur l'octroi de contrats municipaux, et face à d'autres autorités, notamment en contribuant et en offrant notre collaboration à différents comités externes de l'Association. Cette visibilité permet de propager, auprès des collaborateurs, l'image de notre professionnalisme et de l'indispensable rôle que nous jouons à travers nos organisations respectives. L'Ordre des ingénieurs se doit également de s'impliquer dans ce dossier par des actions concrètes démontrant les exploits de ses membres, et non seulement les actes négatifs réalisés par quelques ingénieurs.

Il n'en tient maintenant qu'à nous de prendre notre place et de nous faire valoir en tant que membre important de la grande famille municipale. Nous vous offrons également l'opportunité de le faire également par le biais du prix Génie-Mérites pour lequel l'Association attribuera cette année une plus grande visibilité. Ceci permettra de révéler à plus de gens ces projets majeurs mis en chantier et les acteurs qui ont permis leur réalisation. À vous maintenant de dévoiler à tous ce dont vous êtes capable. Au plaisir de se rencontrer au Séminaire de formation et à l'assemblée générale de l'Association à Saguenay en septembre prochain! ■

Note : Le genre masculin a été adopté pour alléger le texte, mais le mot ingénieur inclut naturellement toutes les ingénieures, lesquelles contribuent activement au rayonnement de la profession.

CHRONIQUE JURIDIQUE

Les castors n'ont qu'à bien se tenir : commentaires sur la « responsabilité » des animaux et envers les animaux¹



M^e Jean-Pierre St-Amour
Avocat

1 Introduction

C'est la désolation. Lors de la tempête de la nuit dernière, le barrage de castors sur la terre d'en haut a cédé. L'eau dévalant les pentes a lessivé les abords du ruisseau, emportant le chemin municipal et laissant une marre de boue dans les résidences et les terrains privés situés en contrebas. Heureusement, pas de blessé, mais des dégâts importants. Après l'intervention des services d'urgence, les sinistrés ont logé un appel à leur courtier d'assurance, et le scénario cauchemar est maintenant soumis à un examen juridique. La question est maintenant sur toutes les lèvres : qui est responsable?

Cette petite mise en scène sert d'entrée en matière à une discussion sur les principes de responsabilité applicables à l'égard des dommages causés par les animaux. Plus globalement, nous élargirons la portée de la discussion pour aborder tout le régime juridique québécois concernant la faune et les animaux.

2 Le statut juridique des animaux

Les animaux sont considérés, en droit civil québécois, comme des biens. Il s'agit de biens qui sont susceptibles d'être appropriés par des personnes, comme c'est le cas des animaux domestiques et des animaux d'élevage. Quant aux animaux sauvages, qui vivent en liberté dans la nature, ils sont des biens sans maître. Ils n'appartiennent à personne en particulier et ce, tant qu'ils ne sont pas légalement capturés et mis en captivité.

Comme un animal est un bien, il n'est pas sujet de droit civil, il ne peut donc, par exemple, hériter les biens de son maître affectueux ou encore être poursuivi directement pour les dommages qu'il peut causer. Toutefois, la loi puisse lui accorder une certaine protection.

3 Responsabilité du fait d'un animal

C'est le propriétaire de l'animal qui est tenu de réparer le préjudice que l'animal a causé, lorsqu'il est sous sa garde ou celle d'un tiers, même s'il est égaré ou échappé. De plus, la personne qui se sert d'un animal en est aussi, pendant ce temps, responsable

avec le propriétaire. Il en résulte, par exemple, que le propriétaire d'un animal peut être tenu responsable si cet animal a mordu une personne ou encore s'est attaqué à d'autres animaux. C'est pourquoi le propriétaire ou le gardien doit prendre des mesures raisonnables pour éviter que ses animaux blessent des gens ou endommagent la propriété d'autrui.

Il apparaît cependant plus difficile de rechercher une responsabilité à l'égard des dommages causés par un animal sauvage comme un raton laveur ou même un castor. En effet, ce n'est pas parce qu'un tel animal a élu domicile sur une propriété privée que le propriétaire de ce terrain est nécessairement responsable de toutes ses activités « naturelles ».

Cela ne signifie pas cependant que les propriétaires d'un immeuble pourront toujours invoquer une exonération de la responsabilité parce que le dommage a été causé par un animal sauvage. On reconnaîtra, par exemple, que le propriétaire d'un terrain qui connaît la présence d'un barrage de castors sur sa propriété et qui a des motifs raisonnables de croire qu'il y a un danger quant à la stabilité de ce barrage, pourrait être poursuivi en responsabilité s'il n'a pas pris des moyens raisonnables pour éviter qu'un dommage se produise en raison de la rupture de ce barrage.

Le législateur québécois a par ailleurs attribué à certaines autorités publiques des obligations, comme c'est le cas de la compétence attribuée aux municipalités régionales de comté d'exercer une surveillance sur les cours d'eau. Ainsi, toute MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux ou d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens. Il en résulte qu'une MRC doit, par exemple, prendre des mesures appropriées pour intervenir dans les situations problématiques. Il est donc possible qu'elle puisse être tenue responsable des dommages causés par la rupture d'un barrage de castors si elle n'a rien fait pour prévenir une telle catastrophe alors qu'elle connaissait cette situation.

¹ Texte préparé par M^e Jean-Pierre St-Amour, avocat du cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés. Les informations d'ordre juridique communiquées dans le présent texte sont de portée générale et doivent être nuancées ou adaptées pour tenir compte des faits ou de contextes particuliers.



De la même manière, on pourrait peut-être considérer que les autorités ministérielles pourraient encourir une certaine responsabilité à l'égard des personnes qui seraient blessées en raison de l'attaque d'animaux dans un endroit peu sécuritaire alors qu'elles n'ont pas pris des mesures appropriées pour en informer le public ou en restreindre l'accès.

4 Réglementation et contrôle des animaux

Les municipalités ont le pouvoir de se doter d'une réglementation sur le contrôle des animaux. Elles utilisent particulièrement cette compétence pour prescrire l'obtention d'une licence et parfois pour limiter le nombre d'animaux domestiques qui peuvent être gardés dans un établissement ou dans une résidence.

C'est par ailleurs par l'intermédiaire de leur autorité sur les nuisances qu'elles peuvent également sévir à l'encontre des propriétaires et animaux qui occasionnent des contraintes à leur voisinage, comme c'est le cas des chiens qui aboient ou encore ceux qui peuvent souiller le domaine public.



5 La protection des animaux

Il faut par ailleurs noter que si les animaux en particulier et la faune en général ne sont pas des sujets de droit comme les personnes, cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent bénéficier d'une certaine protection ou encore d'interventions soit pour en favoriser les habitats ou en contrôler les populations.

Au Québec, c'est dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*² que l'on retrouve l'encadrement législatif et les principales mesures applicables en la matière. Cette loi a pour objet la conservation de la faune et de son habitat, la mise en valeur dans une perspective de développement durable et la reconnaissance à toute personne du droit de chasser, de pêcher et de piéger, conformément à la loi. À cet effet, elle établit diverses interdictions relatives à la conservation des ressources fauniques ainsi que diverses normes en matière de sécurité et elle énonce les droits et obligations des chasseurs, pêcheurs et piégeurs.



2 L.R.Q., c. C-61.1.



Hanson Conduite Sous Pression offre des services spécialisés répondant aux besoins de sa clientèle

- Services d'urgence disponible 24h/24
- Inspection et auscultation de conduites
- Détection des fuites

1 888 497-7371



- Blocage de lignes
- Raccordement sous pression
- Réparations au chantier

www.hansonpressurepipe.com

➤ La loi précise par ailleurs que nul ne peut déranger, détruire ou endommager le barrage du castor, ou les œufs, le nid ou la tanière d'un animal. Toutefois, une personne ou celle qui lui prête main forte peut déroger à cette interdiction si elle ne peut empêcher un animal de causer des dégâts à sa propriété ou à une propriété dont elle a la garde ou elle est chargée de l'entretien. De même, le titulaire d'un permis de piégeage peut endommager le barrage d'un castor pour vérifier la présence de l'espèce ou pour y installer un piège. Toutefois, une personne ou celle qui lui prête main forte ne peut tuer ou capturer un animal qui l'attaque ou qui cause des dommages à ses biens ou à ceux dont elle a la garde ou est chargée d'entretien lorsqu'elle peut effaroucher cet animal ou l'empêcher de causer des dégâts. Il est également interdit de faire le commerce d'un animal, d'un poisson ou d'une espèce dont la vente est interdite, sous réserve d'obtention d'autorisations à cet effet.

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* prévoit la structuration de territoires aux fins de développement et d'utilisation des ressources fauniques, des zones d'exploitation contrôlées, des pourvoiries, des refuges fauniques, des habitats fauniques, autant de lieux peuvent faire l'objet de mesures particulières de conservation ou même d'autorisation d'exploitation. Ces territoires protégés s'ajoutent à ceux qui le sont notamment en vertu de la *Loi sur les parcs*³, de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*⁴, et de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*⁵.

Évidemment, les différentes lois concernant l'aménagement du territoire, dont la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*⁶ permettent aussi aux autorités compétentes, dont aux municipalités, d'établir des mesures de protection qui sont susceptibles d'avoir un impact important pour la faune.

Enfin, à cela s'ajoute, les dispositions du *Code criminel*⁷ du Canada permettant de sévir à l'encontre des personnes qui font preuve de cruauté envers les animaux.

6 Conclusion

Le sens de la responsabilité rejoint aussi le monde animal, mais d'abord et avant tout par l'intermédiaire de leur propriétaire ou de leur gardien lorsqu'il s'agit d'animaux domestiques.

Quant aux animaux sauvages, il faut tenir compte de ce qu'ils n'appartiennent à personne et même si l'on voulait « poursuivre » un castor, on ne pourrait au mieux, légalement, qu'avoir sa peau.

Il ne sert à rien d'aller poser une affiche sur un ruisseau pour interdire aux castors de construire un barrage! Mais cela ne signifie pas que les castors peuvent « impunément », construire leur barrage partout sans risquer d'être confrontés avec des propriétaires récalcitrants ou même une autorité publique qui doit intervenir comme ce peut être le cas en matière de cours d'eau. Si les animaux peuvent compter sur une certaine protection des lois et des ministères responsables de la faune, ils sont néanmoins susceptibles d'être chassés, piégés, ou même déplacés dans la mesure où les propriétaires ou les autorités concernés peuvent obtenir les autorisations pour ce faire.

C'est en ce sens que l'on peut inviter les castors à bien se tenir. ■

3 L.R.Q., c. P-9.

4 L.R.Q., c. C-61.01.

5 L.R.Q., c. E-12.01.

6 L.R.Q., c. A-19.1.

7 L.R.Q., c. C-46.

Dans le numéro 73 du printemps 2010, l'article de M^e St-Amour portant sur « Le contrat municipal » indiquait que la plupart des obligations prévues dans le Projet de loi 76 en matière de processus d'attribution de contrats des organismes municipaux devaient être applicables à compter du 1^{er} septembre 2010.

Or, au moment où nous allions sous presse, le législateur québécois a modifié cette loi pour reporter au 1^{er} janvier 2011 plusieurs des nouvelles dispositions pertinentes, dont celle relative à l'adoption d'une politique de gestion contractuelle par les municipalités.

Quant à celles concernant la publication sur un site Internet, la nouvelle date cible est le 1^{er} avril 2011. »



Les petites nouvelles de Bitume Québec

Tournoi de golf de Bitume Québec

Le 5^e tournoi de golf annuel de Bitume Québec est prévu le mardi 14 septembre 2010 au prestigieux Club de golf de La Prairie. Les billets ainsi que les commandites sont en vente. Renseignements sur le site Internet www.bitumequebec.ca ou au 450 922-2618. ■

Formation sur les chaussées souples

Bitume Québec en collaboration avec l'École de technologie supérieure et le ministère des Transports organisent la formation technique annuelle sur les structures des chaussées souples. Cette dernière aura lieu les 23, 24 et 25 novembre prochain à l'École de technologie supérieure de Montréal. Un certificat attestant que la formation est admissible comme dépense de formation sera remis aux participants. Le programme et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site Internet www.bitumequebec.ca. Renseignements au 450 922-2618. ■

Salon d'équipements en construction routière

La 1^{re} édition de la Journée Expo-Bitume, un salon d'équipements en construction routière, aura lieu le jeudi 31 mars 2011 de 8 h à 17 h au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe. Cette exposition constituera une belle occasion de voir l'équipement spécialisé pour la construction routière et les chaussées souples. Des ateliers seront aussi offerts pendant la journée. La vente des espaces-kiosques de 100, 500 et 1500 pieds carrés est en cours. Renseignements sur www.bitumequebec.ca ou au 450 922-2618. ■

De nouveaux visages au conseil d'administration de Bitume Québec

Lors de son congrès annuel de mars dernier, les administrateurs de Bitume Québec ont élu deux nouveaux représentants parmi ses membres associés, soit MM. Stéphane Bouchard de Cubex et André Contant du Groupe Qualitas. Merci à M. Claude Blais qui a accepté de renouveler son mandat à titre de président pour une autre année. Merci également aux autres administrateurs qui complètent l'équipe de direction et qui participent activement aux différents comités de l'association. ■

Nouveau mode de paiement pour les activités de Bitume Québec

Bitume Québec offre maintenant le paiement en ligne pour ses activités, soit le tournoi de golf, la formation technique, le congrès annuel et la Journée Expo-Bitume. Ce service est disponible tant pour défrayer son droit d'entrée comme la réservation d'une commandite. ■

Bitume Québec

7^e congrès annuel de Bitume Québec
Les nouveaux équipements au service des chaussées souples

C'est un rendez-vous!

À l'hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe
Le 30 mars 2011

Un outil à la disposition des petites municipalités

Toutes les municipalités sont confrontées au défi de fournir un niveau de service d'eau satisfaisant aux citoyens. Lors de l'installation de conduites et du renouvellement des services publics, le choix le plus économique réside dans la connaissance du réseau de la municipalité : leur composition, leur capacité et leur état.

Le **Guide sur l'acquisition de données des réseaux d'eau potable et d'égouts des petites municipalités**, qui sera disponible cet automne, viendra en aide aux municipalités ayant des ressources limitées afin qu'elles réussissent à relever ce défi de taille.

Les municipalités doivent bien accomplir la tâche de suivi de leurs réseaux d'eau potable et d'égouts pour éviter toute défaillance du service. De plus, l'information concernant tout composant du réseau doit être facilement accessible et périodiquement mise à jour à la suite de chaque nouvelle construction, inspection, intervention d'entretien ou de réparation. L'utilisation de ce nouveau guide permettra de faire le suivi des travaux en respectant les bonnes pratiques du milieu et viendra aider les petites municipalités dans l'atteinte de leurs objectifs.

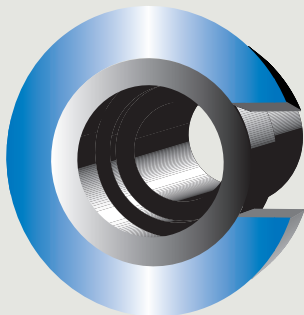
La collecte et l'organisation des données sont grandement facilitées aujourd'hui par l'utilisation de systèmes d'information géographique (GIS) et de logiciels spécialisés. Cependant, les petites municipalités qui ne disposent pas des moyens pour s'acheter de tels systèmes peuvent utiliser des procédures simples pour recueillir les données et se servir de tableurs (Excel, par exemple) pour enregistrer et organiser les données essentielles. Le principal objectif de ce guide est donc de venir en aide aux petites municipalités pour leur fournir des outils afin de mieux structurer la cueillette, la mise à jour et la compilation de données relatives aux réseaux d'égouts et d'eau potable.

Le **Guide sur l'acquisition de données des réseaux d'eau potable et d'égouts des petites municipalités** précise la démarche à suivre et propose des exemples de formulaires d'acquisition des données et des tableaux de compilation des réparations et des plaintes

Le CERIU tient à remercier tout particulièrement le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) pour le soutien financier de ce projet, ainsi que les municipalités du Québec qui ont soumis de la documentation pour l'élaboration des formulaires. ■

LE TUYAU EN FONTE DUCTILE

Un tuyau sécuritaire pour la vie



Tuyauteries Canada Ltée

400, boul. St-Martin Ouest, bureau 200
Laval (Québec) H7M 3Y8
Téléphone : 450 668-5600
Sans frais : 1-800-361-0591
www.canadapipe.com

- Une seule norme de design pour les conduites de 75 à 1 600 mm de diamètre.
- Une classe pression 350 signifie que le tuyau peut opérer à 350 lbs continuellement sans aucune fatigue.
- Un facteur de sécurité minimum de 2 sur tous les calculs.
- Un revêtement intérieur de ciment-mortier éprouvé depuis plus de 80 ans. Valeur C Hazen-Williams maintenue à 140.
- Diamètre intérieur plus grand que celui des tuyaux faits d'autres matériaux (économie de pompage).
- Aucune sellette requise pour les entrées de 19 et 25 mm peut importe la classe.



Conduite de 1 350 mm installée avec gaine de polyéthylène.

La fonte ductile... votre meilleur choix

Mieux comprendre les coûts de l'utilisation des technologies de renouvellement

La politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec vise, entre autres, à inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux d'eau de 1 % d'ici 2012. De plus, il vise un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation de 25 % par rapport au remplacement.

Afin d'aider les municipalités et les autres intervenants du domaine des infrastructures à mieux comprendre les coûts impliqués dans l'utilisation des technologies de renouvellement, le CERIU, avec le soutien du MAMROT, a produit le **Guide pour l'évaluation des coûts socio-économiques des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout**. Ce guide sera disponible dès cet automne.

Il y a plusieurs facteurs décisifs lors de l'installation des conduites et lors du renouvellement des services publics. De plus en plus, la nécessité de considérer les coûts globaux, c'est-à-dire intégrant les coûts directs et les coûts socio-économiques engendrés par les travaux, se fait sentir au niveau des intervenants. Malgré leur volonté de prendre en compte les coûts socio-économiques, les intervenants se trouvent confrontés à l'absence ou à la non-maîtrise des outils ou des données leur permettant de les identifier et de les quantifier.

Le **Guide pour l'évaluation des coûts socio-économiques des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout** présente donc les descriptions et les méthodes d'évaluation des coûts socio-économiques ainsi qu'une comparaison de ces coûts lors des travaux avec tranchée par rapport aux travaux sans tranchée. Son objectif principal est d'aider les intervenants à choisir la technologie la plus rentable pour la durée de vie des infrastructures municipales en tenant compte, en particulier, des coûts socio-économiques. ■

Nouveauté sur le site Web du CERIU!

C'est avec plaisir que le CERIU vous invite à découvrir la nouvelle section consacrée au Protocole CERIU-NASSCO PACP®-MACP® sur le site Internet du CERIU. Vous y trouverez notamment l'information suivante :

- les avantages et le choix d'un protocole unique;
- le rapport final du Comité *ad hoc* ayant mené au choix du Protocole CERIU-NASSCO PACP®-MACP®;
- la certification et la formation destinées aux opérateurs et analystes;
- la certification des logiciels;
- la formation destinée aux gestionnaires.

D'autres informations s'ajouteront au cours des prochaines semaines. Consultez donc cette section régulièrement. ■

CONGRÈS INFRA 2010

C'est du **15 au 17 novembre** prochain que se tiendra la 16^e édition du **Congrès INFRA**, à l'Hôtel Hilton Bonaventure de Montréal.

Sous la présidence d'honneur de M. Richard Deschamps, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable des grands projets, du développement économique, des infrastructures et de la voirie, cette édition du Congrès INFRA réunira plus de 1000 participants et permettra aux intervenants pluridisciplinaires provenant de l'ensemble des milieux de se rencontrer afin d'échanger sur les problématiques qu'ils confrontent au quotidien et de trouver des solutions qui vont au-delà des particularités techniques.

Comme le révèle si bien le thème retenu cette année, **La gestion intégrée des infrastructures municipales au cœur du développement durable**, les sujets touchés seront au cœur des préoccupations de tous.

En présence de représentants du MAMROT, une Soirée réseautage en infrastructures municipales saluera le savoir-faire de personnalités qui se sont distinguées lors de l'exécution de projets d'envergure, mais permettra aussi de suivre les traces de la relève afin de mettre en lumière des talents prometteurs.

C'est à cette occasion que seront décernés les Prix Relève et le Prix du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Ce dernier Prix a acquis ses lettres de noblesse en récompensant les municipalités locales et les municipalités régionales de comté québécoises qui ont mis en œuvre des solutions propres à assurer la pérennité de leurs infrastructures municipales et, par conséquent, l'optimisation de leurs services aux citoyens.

Pour avoir accès aux formulaires de mise en candidature pour ces Prix ou pour toute autre information, visitez le www.ceriu.qc.ca, section « INFRA 2010 ».

Nous espérons vous y rencontrer en grand nombre!

Le manuel de conception géométrique des rues urbaines (ITE Urban Street Geometric Design Handbook) et la mobilité durable

Par M. Paul Mackey*, ruesecure@ruesecure.com

L'Institute of Transportation Engineers est une organisation de professionnels dans le domaine des transports qui regroupe 17 000 membres (dont 1 863 au Canada), surtout aux États-Unis. L'organisme a décidé de publier une série de manuels sur la conception géométrique traitant des autoroutes et des échangeurs, des routes rurales et des rues urbaines. C'est en 1999 qu'ITE a identifié le besoin d'un document qui intègre la conception géométrique, l'exploitation et la sécurité des rues urbaines. Le document est finalement paru en décembre 2008. Il comporte 10 chapitres : introduction, philosophie de design, gestion de l'accès, intersections, rues locales, collectrices, artérielles, abords de rues, transport collectif, exemples.

De manière typique, ce genre de manuel récapitule l'expérience acquise, sans annoncer les innovations récentes; dans ce cas-ci par exemple, les carrefours giratoires n'ont pas la place qu'on aurait été en droit de s'attendre – ils sont décrits dans deux paragraphes du chapitre sur les intersections qui se terminent par l'indication que le chapitre n'en traite pas (mais il y a deux photos!).

La parution du Manuel survient alors qu'un grand questionnement a cours sur la mobilité durable et le transport actif. Afin d'atteindre des objectifs qui seront fixés sur la réduction des gaz à effet de serre, plusieurs mesures devront être mises en place : innovations technologiques, énergies de remplacement, tarification, gestion de la demande... Un des volets essentiels pour permettre une plus grande pratique du vélo et de la marche est l'amélioration de la sécurité de ces usagers par un meilleur design des infrastructures routières, en rupture avec les approches traditionnelles. Le manuel illustre cette période de transition. Dans le texte sur la philosophie de design (chap. 2), l'éditeur présente deux perspectives sur la vitesse de référence (vitesse de base). Le document de l'American Association of State Highway and Transportation Officials (AASHTO)¹ énonce qu'à l'exception des rues locales, le concepteur devrait s'efforcer à utiliser une vitesse de référence aussi élevée que possible. Un autre document publié par l'Institute of Transportation Engineers (ITE)² identifie une « vitesse cible » comme la vitesse pratiquée souhaitée qui devrait correspondre à la limite de vitesse, et recommande que la vitesse de référence soit égale à cette vitesse cible. L'éditeur ne conclut pas sur l'approche qui devrait être choisie. Cette même discussion est reprise dans le chapitre sur les artères (chap. 7).

Au Canada, jusqu'en 1999, les *Normes canadiennes de conception géométrique des routes* préconisaient, sans exception pour les rues locales, « d'établir une vitesse de référence la plus élevée possible pour permettre le degré de sécurité... » Le *Supplément urbain au Guide canadien de conception géométrique des routes*³ a adopté une philosophie de design très différente : « Choisir une vitesse de référence élevée pour une rue locale ou une collectrice en milieu urbain peut inciter les conducteurs à rouler à une vitesse supérieure à la vitesse sécuritaire en vigueur dans une zone donnée. » Dans le nouveau Guide canadien, paru en 1999, l'Association des transports du Canada ne se prononce plus sur la vitesse de référence à privilégier pour les rues urbaines.

Le chapitre sur les rues locales (chap. 5) du Manuel de l'ITE a été rédigé par Andrew O'Brien, un australien. S'appuyant sur les documents officiels de ce pays, il prend position en faveur de l'approche « vitesse cible – la géométrie est utilisée pour contrôler la vitesse moyenne en limitant la longueur effective de tronçons de rues en utilisant des courbes, des coins, des giratoires et de courtes rues et même la conception de la grille de rues... » Il suggère, entre autres, des rayons de courbure en fonction des vitesses cibles de 20, 25 et 30 mph (environ 30, 40 et 50 km/h).

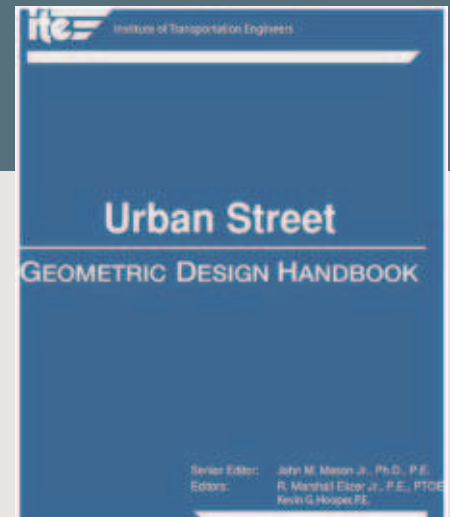


Fig. 1 Page couverture du Manuel

Le chapitre sur les rues collectrices (chap. 6) aborde aussi cette question. Les rues collectrices représentent le meilleur réseau pour favoriser un ensemble de moyens de transport (le multimodal). Elles comportent des débits de circulation moyens, normalement jusqu'à 12 000 véhicules par jour, elles suivent un parcours relativement direct, et elles desservent un grand nombre d'utilisations du sol variées et donc de destinations pour les déplacements.

Traditionnellement, les rues collectrices sont destinées à la fois à offrir l'accès aux propriétés riveraines et à faciliter le flux de circulation, deux fonctions qui coexistent difficilement. Ces objectifs peuvent être atteints seulement si la vitesse pratiquée est contrôlée et si elle est compatible avec le milieu. C'est donc l'approche « vitesse cible » qui doit être suivie, comme le démontre l'exemple suivant : « Le sur-design mène invariablement à des vitesses pratiquées plus élevées... La politique suivie (pour les rues collectrices) dans le comté d'Alachua, en Floride, est que la vitesse de référence devrait être la vitesse affichée, et aucunement plus élevée ».

Fig. 2 Intersection du boulevard Jean-Leman et de la rue Dauphin



1 *A Policy on Geometric Design of Highways and Streets*, American Association of State Highway and Transportation Officials, Washington 2004

2 *Context Sensitive Solutions in Designing Major Urban Thoroughfares for Walkable Communities: An ITE Proposed Recommended Practice*, ITE et The Congress for the New Urbanism, Washington 2006

3 Association des transports du Canada, Ottawa 1995



Fig. 3 Utilisation des avancées de trottoir pour protéger les cases de stationnement

Le chapitre cite le *Guide de détermination des limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal*, publié par le ministère des Transports du Québec en 2002, sur les éléments routiers qui jouent un rôle important dans le choix d'une vitesse par le conducteur : nombre de voies de circulation, largeur de la surface pavée, distance de perspective visuelle, longueur de la zone homogène, débit, hiérarchie routière, nombre d'accès, dégagement visuel latéral, stationnement sur rue et présence des piétons.

Un des éléments clés pour contrôler la vitesse pratiquée est de minimiser le nombre de voies. « Ainsi, un profil en travers avec quatre voies de circulation tend à produire des vitesses pratiquées plus élevées qu'un chemin de débit comparable à deux voies. "Avec deux voies dans une direction, des conducteurs agressifs peuvent se déplacer à des vitesses bien au-delà de la limite de vitesse en utilisant l'une ou l'autre voie pour dépasser d'autres véhicules. Quand le chemin est d'une voie dans chaque direction, toute la circulation dans un peloton tend à se déplacer à la vitesse du véhicule de tête". »

C'est cette approche qui a été suivie dans la conception du boulevard Jean-Leman à Candiac (dont le résumé se trouve dans la section 18 du chapitre 10 du Manuel *Design Examples*). Au moment du projet, le quartier résidentiel adjacent se développait rapidement. Le boulevard avait encore son profil de rang rural. Il est situé à la sortie de l'autoroute 30 et comporte deux écoles, une secondaire et l'autre primaire, dans une zone scolaire de 30 km/h. La Ville de Candiac souhaitait une entrée de ville attrayante. Le mandat visait également à desservir les débits anticipés de circulation et à offrir un niveau de sécurité élevé pour les piétons et les cyclistes. L'option d'un boulevard de 2x2 voies avec terre plein fut écartée pour ne pas induire des vitesses de circulation élevée.

Le design réalisé consiste en une voie de circulation dans chaque direction, avec des voies de virage à gauche aux intersections (voir la fig 2.). Un large terre-plein pourrait permettre, si le besoin se faisait sentir, l'aménagement de voies supplémentaires. Des avancées de trottoir servent à délimiter les cases de stationnement et à empêcher l'espace d'être utilisé comme une voie supplémentaire de circulation (fig. 3).

Après l'aménagement du boulevard, un dépanneur/station-service et un petit centre commercial ont été construits sur le côté opposé aux écoles. Il y a des élèves du secondaire qui peuvent se rendre faire des achats, sans mettre leur sécurité en jeu. C'est une réussite qui illustre bien le génie québécois pour un auditoire nord-américain! ■

*Paul Mackey a été membre du comité directeur pour le projet du *Supplément urbain au Guide canadien de conception géométrique des routes*, paru en 1995; il a rédigé le chapitre 6 du *Urban Street Geometric Design Handbook* de ITE sur les rues collectrices. Il a collaboré à la rédaction du *Guide technique d'aménagement pour le transport actif* que publiera bientôt Vélo-Québec. Il est l'auteur principal du *Guide de détermination des limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal*, ministère des Transports du Québec, 2002. Il est directeur de la firme Ruesécure inc. depuis 1994.



La nouvelle option
d'éclairage haut de
gamme à prix
abordable.



Contactez notre
représentant pour
le Québec
Robert Bachand
1-514-796-1494

Snoc (2010) Inc.
17200 Centrale, St-Hyacinthe
Québec, Canada, J2T 4J7
Tél.: 1-800-461-7662 Téléc.: 1-450-774-1954
www.snocinc.com

Intégration de bassins de rétention au sein d'installations existantes

Par Yves Beaulieu, ing., Gouverneur de l'AIMQ

La plupart des municipalités sont maintenant dotées d'une réglementation relative à la rétention des eaux pluviales sur leur territoire. Généralement, le règlement limite le débit sortant de la propriété en fonction de la superficie du terrain. L'ingénieur doit donc tenir compte de l'ensemble du terrain même si celui-ci est aménagé depuis plusieurs années. Pour un terrain vacant, les solutions sont nombreuses et économiques, mais pour une surface déjà occupée, les solutions nombreuses et économiques sont plutôt rares. Lors de la conception de la méthode de rétention, l'ingénieur va proposer plusieurs avenues et en évaluer les coûts. Les possibilités les plus communes sont :

- Établir le volume nécessaire à la surface du stationnement et/ou la toiture du bâtiment;
- Concevoir un bassin de surface, de type « piscine »;
- Transformer la « piscine » en bassin souterrain.

L'exemple du projet de réfection du stationnement du Pavillon Jacques-Cartier à Saint-Hyacinthe montre bien les limites de chaque solution. Cette école de la Commission Scolaire sert de lieu de formation des adultes et est située dans une région où le stationnement dans les rues est rare. Le stationnement étant déjà existant avec une structure relativement bonne, le réaménagement des pentes afin s'assurer la rétention sur le stationnement engendrait des coûts élevés. À noter que l'aménagement du stationnement à l'époque n'avait pas fait l'objet d'une demande de permis. Pour le client, la perte d'espace de stationnement afin d'y construire la « piscine » était hors de question. La perte d'environ 12 cases de stationnement ainsi que le réaménagement des entrées / sorties rendait la tâche des coordonnateurs de l'école trop difficile (pour quand le système de covoiturage ?). Après analyse des coûts-bénéfices, la Commission a opté pour des bassins souterrains.



SOLENO
La maîtrise de l'eau pluviale

AVEC UN SOUCI ENVIRONNEMENTAL BIEN ANCRÉ, SOLENO VOUS ASSISTE DANS LA SÉLECTION, LA CONCEPTION ET L'IMPLANTATION DE SOLUTIONS EFFICACES ET DURABLES POUR LA GESTION DE L'EAU PLUVIALE.

CAPTAGE TRANSPORT TRAITEMENT STOCKAGE

Le terrain couvre une superficie de 0,5 ha avec un stationnement de 0,3 ha. Lors de la conception, les risques reliés à la structure ont forcé l'abandon de la rétention au toit. Le volume de rétention totale de 99 m³ doit donc être contenu dans l'espace réservé au stationnement.

La configuration du bassin a donc été adaptée au terrain existante, de manière à minimiser les conduites. Les pentes originales dirigeaient l'eau vers deux extrémités du stationnement. Deux regards-puisards sont installés et reliés entre eux par des conduites de 1200 mètres¹ afin d'acheminer l'eau vers un point de chute unique sur le réseau de la Ville. L'appui de compagnies spécialisées dans la gestion des eaux pluviales, telles que Soleno, facilite également la tâche, spécialement lors de la construction ou pour faciliter la validation des dessins d'atelier. Un contrôle de type vortex a été installé dans le regard-puisard avant le raccordement au réseau de la Ville.

Le coût de l'aménagement du bassin en conduite avec le pavage du stationnement fut de 175 000 \$. L'option du bassin ouvert coûtait 165 000 \$, sans compter les coûts d'entretien à long terme. La différence représente le coût par espace de stationnement conservé grâce au bassin souterrain, soit 833 \$ par case. Le réaménagement du stationnement pour réaliser la rétention en surface était évalué 200 000 \$. La Commission scolaire a opté pour la solution présentant le meilleur rapport qualité-prix, tout en répondant à ses besoins spécifiques. ■

¹ Chaque cas présentant ses particularités, les échanges entre les différents partenaires et membres de l'AIMQ permet l'optimisation des solutions.



FORMATION TECHNIQUE

B
Bitume Québec

EN COLLABORATION AVEC:

Transports Québec 

Université du Québec
École de technologie supérieure 

STRUCTURES DES CHAUSSÉES SOUPLES

Retenez ces dates

23, 24 et 25 novembre 2010

École de technologie supérieure
1100 rue Notre-Dame Ouest
Département du génie de la construction
Salle A-1600



AIMQ |

SÉMINAIRE DE FORMATION 2010



LA GESTION DE RISQUES ET VOUS!

MEMBRES

COMITÉ
ORGANISATEUR

PRÉSIDENT
NORMAND BOUCHARD
VILLE DE SAGUENAY

TRÉSORIÈRE
MANON TURCOTTE
VILLE DE SAGUENAY

SECRÉTAIRE
STÉPHANE RODRIGUE
VILLE D'ALMA

ENREGISTREMENT ET
IMPRIMERIE
JOSÉE GARON
VILLE D'ALMA

EXPOSANTS ET
PARTENARIAT
LUC CÔTÉ
VILLE DE SAGUENAY
DENIS BOILY
VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI

PROGRAMME
SOCIAL
JOSÉE GARON
VILLE D'ALMA
GHISLAIN NÉRON
VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI

HÔTELLERIE
DENIS SIMARD
VILLE DE SAGUENAY

PROGRAMME
TECHNIQUE
JEAN-LUC GAGNON
VILLE DE ROBERVAL
JEAN PAQUET
VILLE DE SAGUENAY

PROTOCOLE
JEAN PAQUET
VILLE DE SAGUENAY
STÉPHANE RODRIGUE
VILLE D'ALMA

Chers(ères) collègues,

Signe de l'arrivée du printemps, voici enfin votre invitation pour le séminaire annuel de votre Association. Comme plusieurs d'entre vous le savez déjà, l'événement se tiendra cette année dans la belle région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, plus précisément à l'Hôtel le Montagnais de Saguenay, du 12 au 15 septembre prochain.

Sous le thème « **La gestion de risque et vous!** », nous vous avons concocté un programme technique inspiré des innovations de notre région en la matière. Complété par la présence toujours appréciée de nos nombreux exposants, nous sommes convaincus que votre passage chez nous sera des plus enrichissants.

Les activités sociales et celles à l'intention de vos conjoint(e)s vous permettront d'agrémenter votre séjour et de découvrir certains bijoux de notre belle région, du Saguenay au Lac Saint-Jean. Pour plusieurs, votre voyage représentera une occasion unique de traverser le plus grand chantier en génie civil des dernières années au Canada et de voir de vos yeux, le nouveau visage plus attrayant et plus sécuritaire de la route du Parc des Laurentides.

C'est donc avec enthousiasme que la région vous attend en grand nombre dans son royaume, en septembre prochain.

Le président du séminaire 2010,

Normand Bouchard, ing.



DERNIER RAPPEL
DERNIER RAPPEL À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMQ
Visitez notre site Web pour vous inscrire et en connaître davantage sur la programmation et les activités sociales à l'intention de vos conjoint(e)s!
WWW.AIMQ.NET

DU 12 AU 15 SEPTEMBRE 2010 | SAGUENAY



Il y a treize ans, la région vous recevait au lendemain du déluge de 1996 sous le thème « La gestion de crise et vous ». Il faut dire qu'avec le glissement de terrain de Saint-Jean Vianney et le tremblement de terre de 1988, les sinistres, on sait que c'est possible.

Avec les années, nos préoccupations en matière de risques ont toutefois évoluées au rythme des préoccupations de nos citoyens vers une vision différente, plus préventive de la gestion de risque. Se préparer à un aléa c'est bien, tenter de l'éviter, c'est mieux. De plus, la nature même du risque évolue. Nos citoyens sont soumis quotidiennement à de nombreux risques de toute sorte (accident d'auto, chute sur un trottoir, blessure dans un parc, etc.), certes moins spectaculaire qu'un déluge, mais qui nous interpellent dans nos décisions quotidiennes. « Est-ce si dangereux ? Ouais mais si jamais... » Quoi faire ?

Le programme technique que nous vous proposons vise à vous sensibiliser à cette gestion plus quotidienne des risques, à vous proposer certains éléments de solutions et à réfléchir ensemble sur comment nous pourrions collectivement adresser ces nouvelles préoccupations.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE

13 H	Inscriptions
16 H	« La Croisière s'amuse » (Prévoir pièce de vêtement en blanc et des vêtements chauds.)
19 H	Souper du Capitaine

LUNDI 13 SEPTEMBRE

7 H 30	Déjeuner
8 H 30	Mot d'accueil
8 H 45	« Courez le risque... d'être chanceux ? » par M. Alain Samson
10 H	Pause-santé
10 H 45	Sécurité personne, biens publics et privés, responsabilité professionnelle et politique vs la bonne foi par M ^e Isabelle Racine
12 H 15	Dîner
13 H 30	Cas pratique et nouvelles orientations par MTQ, MSP et Ville de Saguenay
15 H	Pause-santé
15 H 45	Le processus global de gestion des risques par M. Yves Dubeau
17 H	Fin

MARDI 14 SEPTEMBRE

7 H 30	Déjeuner
8 H 30	Mot d'accueil
8 H 45	Concepts, analyses des risques et ateliers Animation par M. Yves Dubeau
10 H	Pause-santé
10 H 45	Suite des ateliers Plénière et mise en commun des travaux d'équipes Animation par M. Yves Dubeau
12 H 15	Dîner
14 H	Présentation récipiendaire du prix de la fondation FIMQ et Assemblée générale annuelle de l'AIMQ
16 H	Assemblée générale annuelle de la FIMQ
18 H	Cocktail
19 H	Soirée de gala

MERCREDI 15 SEPTEMBRE

9 H	Brunch conférence
-----	-------------------

HÉBERGEMENT

Hôtel Le Montagnais

1080, boul. Talbot
Chicoutimi (Québec) G7H 4B6

Téléphone : 418 543-1521

Numéro sans frais : 1 800 463-9160

Télécopieur : 418 543-2149

Coût :

130 \$ / nuit plus taxes

Pour réservation, communiquez
directement auprès de l'hôtel

<http://lemontagnais.qc.ca>

Informations :

M^{me} Josée Garon, ing.
900, avenue Bombardier
Alma (Québec) G8B 7A1

Courriel : josee.garon@ville.alma.qc.ca

Téléphone : 418 669-5001 poste 5171

Télécopieur : 418 669-5180

100 ans d'enfouissement des fils à Montréal

100 ANS



Par **Serge Boileau ing.**, directeur de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Il y a 100 ans cet été, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) était créée en réponse à la prolifération débridée des réseaux câblés aériens. La CSEM s'applique depuis à libérer le ciel montréalais en collaboration avec les autorités municipales et les entreprises de réseaux techniques urbains. En coordonnant les efforts de tous les intervenants, elle a réussi à développer un réseau d'infrastructures fiable, sécuritaire et durable pour le plus grand bonheur des Montréalais.

C'est au début du siècle dernier, devant la prolifération des poteaux et des fils aériens et les risques d'incendies qui en découlaient, que la Ville de Montréal décide de mettre en place un réseau de conduits souterrains destinés à loger les fils desservant son territoire. Inspirés notamment par l'expérience de la ville de Baltimore, les dirigeants de la ville développent un modèle innovateur de gestion et de coordination et créent officiellement, le 27 juin 1910, la Commission des services électrique de la Ville de Montréal. L'organisme reçoit le mandat de planifier, concevoir et mettre en œuvre les infrastructures souterraines nécessaires à l'enfouissement des fils partout sur le territoire montréalais et d'en assurer la gestion et l'entretien.

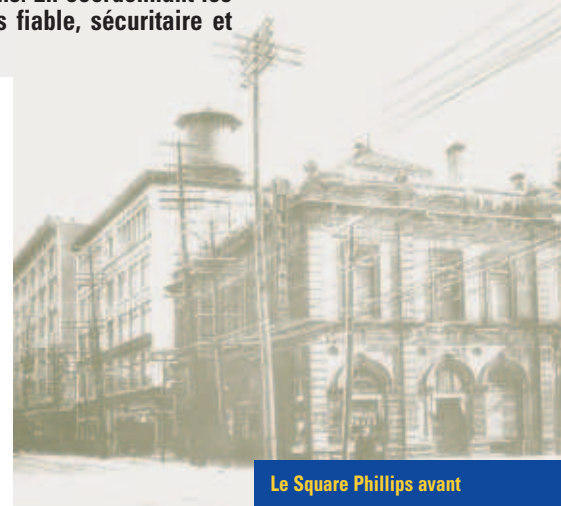
Cent ans plus tard, le réseau de distribution souterrain développé par la CSEM s'étend sur près de 700 kilomètres de rues à Montréal, concentré principalement au centre-ville, dans les zones patrimoniales et les artères d'importance. Aujourd'hui, la CSEM poursuit sa mission d'enfouissement des fils en identifiant, à partir d'une liste de critères rigoureusement choisis, les secteurs prioritaires et contribue ainsi à la mise en valeur du territoire et au développement d'un réseau d'infrastructures de qualité.

Un modèle de gestion unique

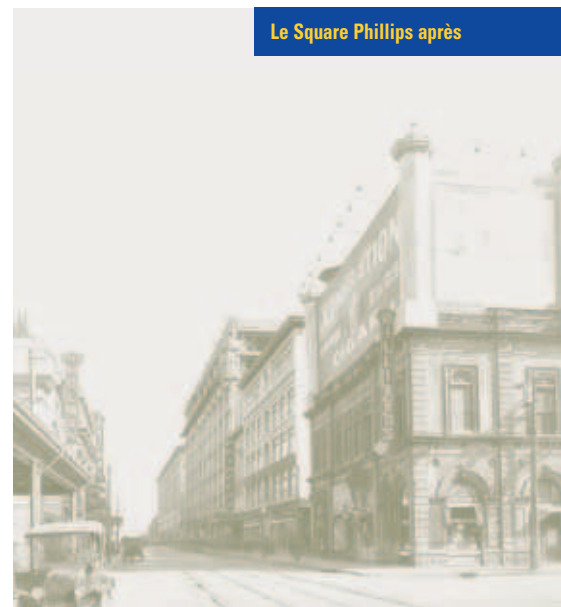
Les activités de la CSEM sont entièrement financées par les usagers de son réseau de conduits souterrains, par le biais d'une redevance annuelle d'occupation qui inclut les coûts d'immobilisation, d'opération et d'entretien. Ce modèle économique unique comporte de nombreux avantages : en plus de préserver l'indépendance de la CSEM, le système actuel de redevance garantit les fonds nécessaires à l'entretien - et donc à la pérennité - du réseau et assure un partage équitable des coûts.

La mise en commun des réseaux optimise également les investissements et réduit considérablement la facture de chaque usager qui n'a plus à assumer seul le déploiement de ses infrastructures. Le taux d'un peu plus de 4 \$ le mètre témoigne de l'avantage économique indéniable de ce modèle. En effet, au moment où plusieurs infrastructures de Montréal souffrent de l'usure du temps, le modèle centenaire de la CSEM a assuré un entretien continu et une bonification de ses réseaux câblés au fil des ans.

La structure même de la CSEM dénote un réel souci de travailler en partenariat et de mettre en œuvre des projets et des façons de faire qui reflètent les priorités et les préoccupations de chacun. Aussi le conseil d'administration de la CSEM est constitué de 5 membres : un président, nommé par le gouvernement du Québec, deux représentants de la ville de Montréal, un représentant d'Hydro-Québec et un cinquième représentant mandaté par les autres usagers du réseau souterrain. Cette philosophie a certainement contribué au succès de la Commission au cours des 100 dernières années et a donné lieu à une des belles réussites de collaboration entre les entités publiques et privées.



Le Square Phillips avant



Le Square Phillips après



Pour des rues
bien intégrées
à leur milieu!

Experts-conseil en :

- Maîtrise de vitesse
- Sécurité routière
- Aménagements cyclables
- Design de rues

Paul Mackey, directeur

840, rue Raoul-Jobin, bureau 303
Québec (Québec) G1N 1S7

Téléphone : 418-683-1156

Télécopieur : 418-682-6131

rusecure@rusecure.com
www.rusecure.com

SOUS TERRE

Une ressource précieuse pour les professionnels municipaux

Forte de sa connaissance approfondie des réseaux câblés de Montréal, la CSEM a élaboré pour chaque arrondissement des plans directeurs qui établissent les priorités d'enfouissement en fonction des caractéristiques de chaque secteur et de la spécificité de l'arrondissement. Puis, en 2009, elle a participé à la rédaction d'un règlement qui encadre l'implantation de nouveaux réseaux câblés et soutient la mise en œuvre du plan directeur d'élimination des fils et poteaux adopté par le conseil municipal dans le cadre de son plan d'urbanisme.

Maître d'œuvre de tous les projets d'enfouissement de réseaux câblés à Montréal, la CSEM a développé une expertise incontestable dans la conception, la construction et l'entretien des massifs. Tous les plans sont soumis à l'examen scrupuleux de nos experts afin de s'assurer qu'ils respectent les normes en vigueur et qu'ils soient conformes aux règles de l'art. Toujours à l'affût des développements technologiques et urbanistiques, la CSEM propose par ailleurs divers équipements hors sol dont elle a évalué les avantages et les inconvénients afin de proposer la solution la mieux adaptée à chaque situation.

Cela fait 100 ans que la CSEM favorise, promeut et met en œuvre l'enfouissement des fils à Montréal. Grâce à son leadership, elle joue un rôle primordial dans le développement socioéconomique de la métropole et l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens.



Installation de conduits



Installation de conduits en 1933



SÉRIE ROADSTAR^{MC}

Nouveau sur la route et la concurrence est déjà loin derrière.

Philips Lumec, fidèle à son engagement envers l'environnement, vous présente le RoadStar^{MC}; tout ce que l'industrie a toujours demandé pour l'éclairage DEL des grands espaces. >>

Importantes économies d'énergie grâce à la technologie DEL primée et éprouvée du LifeLEDTM, en plus d'une réduction des coûts d'entretien et des émissions de CO₂.

Performances photométriques de pointe qui offrent un plus grand espacement des fûts ainsi qu'une lumière parfaitement uniforme et d'une intensité optimale.

Durée de vie opérationnelle de 70 000 heures considérablement supérieure aux autres technologies d'éclairage.

Ce luminaire polyvalent et à prix abordable est offert en deux formats. Il est la solution idéale pour l'éclairage de rues, d'autoroutes, de stationnements et même de passages pour piétons!

>> Visitez-nous à www.lumec.com

**PHILIPS
LUMEC**



Dans le cadre du centenaire de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Pointe-à-Callière, Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal et la CSEM vous invitent à visiter gratuitement l'exposition

100 ans SOUS TERRE À POINTE-À-CALLIÈRE

qui retrace l'histoire et les réalisations de la CSEM.

Cette exposition sera présentée à la Station de pompage D'Youville
située au 173, place D'Youville, à Montréal, du 29 juin au 29 août 2010.

De plus, sur présentation de ce document, vous bénéficierez
d'un rabais* de 20 % sur le billet d'entrée à Pointe-à-Callière,
musée d'archéologie et d'histoire de Montréal,
situé tout juste en face de la Station de pompage.
Ce billet donne accès aux expositions suivantes :

- Vestiges du lieu de fondation de Montréal
- Spectacle multimédia sur l'histoire de Montréal
- Île de Pâques, le grand voyage, exposition temporaire
- Les Amours de Montréal, exposition permanente

Bonne visite!

*Rébais valide jusqu'au 29 août 2010, pour un maximum de 4 personnes :
2 adultes et 2 enfants ou 1 adulte et 3 enfants.



100 ans d'enfouissement (suite)



Commission des services
électriques de Montréal

> Le réseau en bref

Le réseau souterrain de distribution électrique et de télécommunication de Montréal

- s'étend sur 688 km de rues
- permet de dégager 89 % des artères principales de la métropole
- relie près de 45 000 édifices
- est utilisé par plus de 80 entreprises et services municipaux

On retrouve 21 000 km de conduits sous les rues et les trottoirs de Montréal, dont environ 72 % sont occupés. Le reste constitue une « réserve » qui permet d'accueillir rapidement et à faible coût de nouveaux usagers ou de répondre aux besoins accrus des utilisateurs actuels.

Aujourd'hui, Hydro-Québec utilise à elle seule 71 % des conduits occupés. Les entreprises de télécommunications occupent plus de 15 % du réseau de conduits souterrains et leur part augmente chaque année; le reste est utilisé par les services municipaux (éclairage, signalisation, alarmes). ■

Information tirée de l'exposition 100 ans sous terre de Pointe-à-Callière

Cent ans, ça se fête!

La CSEM a 100 ans cet été. Pour célébrer cet anniversaire, elle s'est associée à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, pour présenter une exposition étonnante sur l'histoire de l'enfouissement des fils à Montréal.

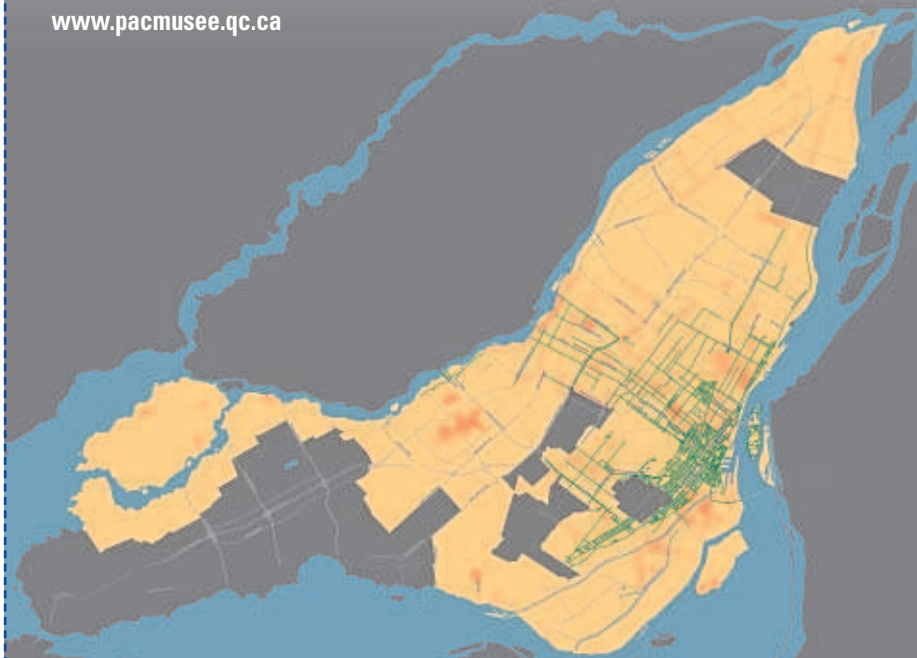
100 ans sous terre relate un pan important de l'histoire montréalaise mené par des travailleurs visionnaires et acharnés qui, dans l'ombre, ont changé le visage de Montréal.

100 ans sous terre

Du 29 juin au 29 août

Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal
350, place Royale, angle de la Commune
Vieux-Montréal (Québec)

www.pacmusee.qc.ca





Point de mire sur les indicateurs de gestion



Yves Gagnon

Par **Caroline Fisette, OMA**, secrétaire d'arrondissement, Arrondissement du Sud-Ouest, Ville de Montréal

Présents dans le paysage municipal depuis plus de six ans, les indicateurs de gestion municipaux (IGM) évoluent considérablement. La revue *Carrefour* a voulu en savoir plus sur les derniers développements dans ce dossier et vous propose une rencontre avec l'un des membres du comité des partenaires des indicateurs, Yves Gagnon, FCGA, OMA.

Quels étaient les objectifs poursuivis par le comité des partenaires des IGM avec la présentation de la *Journée des indicateurs* le 28 janvier dernier, à Saint-Hyacinthe ? Avez-vous atteint ces objectifs ?

Yves Gagnon : Plus de 185 participants de divers organismes de différentes tailles étaient présents. Cette journée a notamment permis de démontrer, par la présentation d'expériences vécues, que les indicateurs sont utilisés par plusieurs municipalités. La divulgation des résultats d'un sondage auquel ont participé 35 % des municipalités a aussi permis aux gestionnaires de mieux comprendre comment les indicateurs sont utilisés ou de comprendre pourquoi ils ne le sont pas. Des exemples de systèmes d'IGM ailleurs dans le monde ont aussi été présentés. Avec ce succès de foule et les évaluations positives des participants, nous pouvons conclure que nos objectifs ont été atteints.

Pour sa deuxième année d'activités, le comité des partenaires lance son plan d'action 2010-2011. Parmi les actions, il est notamment prévu de développer le contenu d'une activité de formation s'adressant aux municipalités selon leur taille. Quel est le but recherché ?

Y. G. : Ce projet nous permettra de développer un contenu de formation spécifique qui pourra servir à toutes les associations municipales. Les exemples utilisés lors des formations seront ainsi plus concrets et plus réalistes selon les besoins et la taille des municipalités.

Certains gestionnaires provenant de différentes municipalités de la Montérégie se sont regroupés afin de comparer leurs résultats après analyse des indicateurs de gestion. Quels sont les avantages de cette démarche ?

Y. G. : Cette démarche vise à mieux comprendre les différences d'une municipalité à l'autre par l'analyse des écarts. Elle permet aussi de se questionner plus en profondeur sur la façon de compiler ou de répartir les données. En période de préparation du budget, cela permet également d'obtenir des comparatifs afin de se repositionner sur la façon d'appliquer les indicateurs. Par ailleurs, nous croyons qu'une formation par taille de municipalité diffusée prochainement favorisera la création d'autres groupes de comparaison.

Dans quel but le comité des partenaires prévoit réévaluer la pertinence des indicateurs présentement en place ?

Y. G. : Une mise à jour a été nécessaire en 2007, après 3 ans d'utilisation. À ce moment, le comité de suivi avait évalué les résultats et intégré de nouveaux indicateurs en ressources humaines. En 2010, les municipalités vont produire et déposer leurs analyses basées sur les résultats des données de 2009. Avant de poursuivre, il faut donc évaluer les indicateurs mis en place en 2007 et se questionner sur la pertinence d'ajouter de nouveaux indicateurs. Par exemple, serait-il propice d'avoir des indicateurs distincts pour les municipalités de plus petites tailles ?

Après six ans d'existence, quelles sont, aujourd'hui, les attentes des gestionnaires municipaux envers les indicateurs de gestion ?

Y. G. : Nous nous sommes penchés sur cette question lors de la *Journée des indicateurs*. Les participants ont clairement exprimé leurs attentes et elles se résument comme suit :

- présenter des exemples concrets d'utilisation des indicateurs lors des formations;
- engager la haute direction dans le processus afin d'impliquer tout le personnel;
- aller au-delà des indicateurs obligatoires et partager les résultats.

Selon vous, qui sont les responsables de la réussite des indicateurs de gestion ?

Y. G. : La réussite passe par la participation de l'ensemble des gestionnaires de la municipalité. La responsabilité ne doit pas s'arrêter qu'à un seul niveau. Chacun doit se responsabiliser afin de s'approprier les indicateurs pour les intégrer dans le processus budgétaire et ainsi fixer des cibles et se donner des moyens de les atteindre. Il faut s'assurer que l'exercice n'est pas que théorique, mais qu'il y ait une mise en application pratique. ■

Le comité des partenaires est coordonné par la COMAQ et regroupe des représentants de l'ADGMRCO, de l'ADGMO, de l'ADMO, de l'AGFMO, de l'AIMO, de la FQM, du GRHMO, du MAMROT, de l'OCAQ, de l'OCGA et de l'UMQ.

Programme ZERO CO₂

Encore une fois cette année, l'UMQ a adhéré au programme ZERO CO₂ en renouvelant son engagement à compenser l'ensemble des émissions de CO₂ issues de la tenue de ses assises annuelles.

Lors de ses assises en mai dernier, il était possible pour les municipalités de participer au tirage du lot d'arbres associé à la compensation des émissions de CO₂ de l'événement. ZERO CO₂ est présentement à compléter l'étape d'évaluation des terrains proposés par les municipalités qui ont soumis leur candidature. Pour être admissibles, les terrains suggérés doivent remplir certains critères préalablement établis, telles que des dimensions suffisantes pour recevoir au moins 600 arbres et une qualité de sol adéquate.

Le tirage aura lieu sous peu, mais d'ici là, nous aimerions rappeler aux municipalités participantes qu'elles ont jusqu'au 16 juillet pour soumettre les détails de leur candidature.

L'an dernier, c'est la Ville de Longueuil qui a été élue terre d'accueil des arbres qui neutraliseront au cours des prochaines années les 105 tonnes de CO₂ émises par les assises annuelles 2009. À cet effet, 635 arbres seront mis en terre sous peu sur le territoire de Longueuil. Pour réaliser ce projet, comme pour tous les autres, ZERO CO₂ s'est assuré de remplir les exigences très strictes de la norme ISO 14064.

N'hésitez pas à contacter ZERO CO₂ pour des renseignements supplémentaires sur le tirage ou sur son programme de plantation. ■



TRANSPORT

Le partage de la route selon Vélo Québec et CAA-Québec

Préoccupés et attristés par les récents événements tragiques, CAA-Québec et Vélo Québec ont uni leurs voix pour proposer, sur leur site Internet respectif, une vision commune du partage de la route. Les deux organismes souhaitent ainsi contribuer à la sensibilisation de tous les usagers et rappeler qu'en sécurité routière, il ne peut exister de rivalité entre les différents groupes d'utilisateurs, les enjeux étant trop importants.

Vélo Québec et CAA-Québec demandent donc à la SAAQ de réaliser à très court terme une véritable campagne de sensibilisation afin de faire connaître à tous les usagers de la route les règles de base du partage de la route.

Les deux organisations invitent la population à consulter ces importantes règles de base sur leur site Internet.

Au cours des prochains mois, Vélo Québec et CAA-Québec continueront de promouvoir, au moyen de leurs différents outils de communication, le principe de prudence sur la route et de faire connaître ces règles de base à leurs publics cibles. Les deux organisations s'entendent pour dire qu'il y a un sérieux travail d'éducation à faire auprès des différents usagers de la route. ■



Formation gratuite sur la pollution lumineuse

Québec, le 21 octobre 2010

L'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) en collaboration avec la section québécoise de l'International Dark Sky Association (IDA-QC) et Canmet-Énergie de Ressources Naturelles Canada, offre une journée de formation gratuite à l'ensemble des urbanistes, architectes, ingénieurs municipaux et directeurs généraux des municipalités du Québec, sur les volets techniques et réglementaires d'un éclairage extérieur éco-énergétique.

IDA-QC est un groupe relevant de la fédération des astronomes amateurs du Québec dont les membres sont issus de différents milieux (ingénieurs, architectes, spécialistes de l'éclairage, astronomes amateurs). Inspiré par le travail réalisé à l'ASTROLab du Mont-Mégantic, IDA-QC a travaillé à l'élaboration d'un cadre réglementaire sur le contrôle de l'éclairage extérieur spécialement destiné aux municipalités du Québec. Afin de favoriser son adoption au sein de ces dernières et afin d'assurer l'intégration des éléments techniques de son contenu, IDA-QC a mis sur pied cette journée de formation.

À propos du cours

Cette formation permettra aux participants de développer leurs connaissances et compétences quant à la gestion efficace de leurs installations d'éclairage extérieur en plus de recueillir de l'information sur les éléments techniques éco-énergétiques. Cette formation permettra également d'outiller les participants quant à la mise en application d'une réglementation sur l'éclairage extérieur au sein de leur municipalité.

Aperçu du contenu du cours

- Conséquences liées à la gestion déficiente de l'éclairage extérieur
- Comment assurer une bonne visibilité nocturne
- Notions de sécurité nocturne
- Qu'est-ce qu'un concept éco-énergétique ?
- Éléments techniques d'un système d'éclairage : Ampoules, luminaires, normes d'éclairement et systèmes de contrôle
- Présentation de la réglementation
- Cas réel d'application réglementaire

Formatrice

Chloé Legris, ing., de Canmet-Énergie/Ressources Naturelles Canada, sera responsable de donner cette formation unique au Canada. M^{me} Legris a développé une expertise peu commune ces dernières années en se spécialisant dans la gestion de l'éclairage extérieur éco-énergétique et respectueux du ciel étoilé. Elle a été responsable de la rédaction du premier règlement sur le contrôle de l'éclairage extérieur au Canada. C'est à travers le projet de lutte à la pollution lumineuse, qu'elle a mené à l'ASTROLab du Mont-Mégantic, que les MRC du Granit, du Haut-Saint-François et la Ville de Sherbrooke ont adopté ce règlement. ■

Pour plus de renseignements

Vous êtes invités à faire les recherches suivantes via le web :

Agence de l'efficacité énergétique :
« L'efficacité énergétique et l'éclairage extérieur : un moyen pour réduire la pollution lumineuse ».

ASTROLab : section pollution lumineuse

Pour un résumé des nouvelles réglementations en vigueur dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François ainsi que dans la Ville de Sherbrooke. Consulter le site de l'ASTROLab : la réglementation.

Inscrivez-vous rapidement car le nombre de places disponible est limité!

Pour information

Geneviève Pepin

514 866-5584 poste 227

gpepin@aqme.org

PLANAGE ■ PULVÉRISATION ■ STABILISATION ■ LOCATION



Pour des économies de temps et d'argent et des techniques de pointe.

DES SOLUTIONS, DES ROUTES DURABLES

4085, St-Elzéar Est, Laval (Québec) Canada
450 664-2818

www.soter.com

Ingénieurs Canada s'implique activement au niveau des changements climatiques (CC)

INGÉNIEURS CANADA subventionne des projets types afin que les ingénieurs canadiens puissent faire face aux conséquences des changements climatiques. Dans la foulée de projets déjà menés dans l'ouest canadien et de concert avec le CERIU et Ouranos, des projets de recherche seront donc lancés au Québec afin d'étudier les impacts concrets des CC, et les solutions qui peuvent être apportées en prévention face à ces impacts. ■

Les changements climatiques et la gestion des infrastructures influencent vos assurances!

Les changements climatiques et la gestion des infrastructures influencent vos assurances!

Selon des reportages de Radio-Canada, « les primes d'assurance habitation augmenteront de manière substantielle cette année au Québec parce que les dégâts d'eau causés par des pluies font de plus en plus de dommages. Les courtiers disent que les résidents peuvent s'attendre à une hausse de 10 à 20 %, parfois davantage. »

Le problème se vit un peu partout au Québec et prend de l'ampleur, selon le Bureau de l'assurance du Canada. La directrice adjointe Line Crevier attribue cette hausse au vieillissement des infrastructures municipales, de même qu'à la hausse des sommes réclamées. Bureaux et cinéma maison, qu'on retrouve dans les sous-sols, sont munis d'équipement coûteux, ce qui augmente les primes d'assurance. »

De nombreuses villes ont développé des outils de sensibilisation de la population pour prévenir les refoulements et les apports trop importants d'eau de ruissellement (ex : clapet anti-retour et débranchement des gouttières, pour ne nommer que ces 2 solutions parmi d'autres). Les explications des ingénieurs municipaux sont toujours essentielles à la prévention des dommages générés par les fortes précipitations! ■



G.E.R.A.-

GROUPE
ANGUAY
& ASSOCIÉS

Services reliés à l'analyse et
à la gestion des réseaux d'eau

- Analyse hydraulique / Plan directeur du réseau d'aqueduc
- Conception de systèmes de rinçage unidirectionnel
- Programmes complets d'entretien préventif
- Séances de formation en hydraulique

- Logiciel de calcul des débits à 20 psi aux bornes fontaines, selon le Schéma de couverture de risques
- Logiciel de mise à jour des séquences de rinçage (SEP)
- Logiciel de balancement hydraulique WatSYS IV, avec interface AutoCAD MAP®

2850, boul. Hochelaga, C.P. 10077, Québec (Québec) G1V 4C6
Téléphone : 418 831-1167 info@groupetanguay.ca

ON ENTRE DANS UNE NOUVELLE ÈRE...

Des poubelles à deux voies dans les aires publiques

Sensibles à l'environnement, les municipalités du Québec font un pas de plus vers la réduction des volumes de déchets et la valorisation des matières recyclables.

Ainsi, l'UMQ annonçait que la Ville de Gatineau installera quelque 600 nouvelles poubelles à deux voies (déchets et recyclage) sur l'ensemble de son territoire. « Cette nouvelle initiative nous permettra de recycler davantage et de nous rapprocher de notre objectif de 60 % de récupération des matières recyclables », a fait valoir monsieur Alain Riel, président de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable et conseiller municipal de Gatineau.

L'installation de ces nouvelles poubelles débutera au cours du mois d'août. En tout, quelque 200 poubelles devraient être installées cette année dans les parcs et espaces verts. Elles remplaceront petit à petit les bacs temporaires de récupération de contenants et les poubelles à déchets. Puis, en 2011 et 2012, la Ville poursuivra l'installation à l'extérieur des bâtiments municipaux ainsi qu'en bordure de rues. ■

LES PRODUITS DE BÉTON

ESSENTIELS AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

ILS ONT CE QU'IL FAUT!

- Facilité d'installation pour diminuer les risques de construction
- Structure pour résister aux charges
- Parois intérieures lisses pour faciliter l'écoulement
- Étanchéité pour éviter les contaminations
- Résistance à l'abrasion et ininflammabilité pour assurer la durée de service
- Fabrication certifiée par le Bureau de normalisation du Québec
- Durabilité pour rentabiliser les investissements



TUBECON inc.
L'association québécoise
des fabricants de tuyaux
de béton
www.tubecon.qc.ca

8000, boul. Décarie, bureau 420
Montréal (Québec) H4P 2S4
Téléphone : 514-731-2113
Télécopieur : 514-731-5067

QUE SONT-ILS DEVENUS?

Par Catherine Tétréault, ing.

Un vent de nouveauté souffle encore sur l'AIMQ. Accueillons donc...

NOS NOUVEAUX MEMBRES DEPUIS AVRIL 2010

NOM	VILLE
Alain Bérubé, ing.	Directeur des Travaux Publics Ville de Morin-Heights
Martin Gratton, ing.	Ingénieur gestionnaire, services municipaux Ville de Mirabel
Luc Leblanc, ing.	Ingénieur gestionnaire, projets spéciaux Ville de Mirabel

Il est possible qu'on en ait oublié, donc, si vous en connaissez, écrivez-nous au admin@aimq.net pour la prochaine parution de votre revue **Contact Plus**.

Nomination d'un ingénieur municipal de coeur!

Notre cher collègue René Soucy, ingénieur, Directeur général de la Ville de Thetford Mines, a été nommé Président de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).

Toutes nos félicitations à René qui a toujours eu les intérêts de l'AIMQ à cœur! ■

Activités régionales organisées par des membres de l'AIMQ

Après la journée de pêche sur la glace et hockey organisée par l'ingénieure Catherine Tétréault cet hiver, le tournoi annuel de golf de la Montérégie organisé par l'ingénieur Thierry Garcia a encore une fois été un franc succès le 3 juin dernier. Ce fût la 5^e année consécutive où Thierry a été à la barre de cet événement informel qui rassemble plusieurs acteurs du génie municipal en Montérégie.

De plus, les ingénieurs municipaux du Chapitre de la Montérégie organisent une partie de balle-molle le 8 septembre 2010 à Saint-Bruno-de-Montarville. Merci à l'ingénieur municipal Éric Painchaud et son équipe pour cette 2^e édition! Les supporters sont bienvenus! ■

Toutes les activités organisées par les chapitres de l'AIMQ peuvent être soulignées dans la revue **Contact Plus**. À titre de responsable du contenu de la revue, Nathalie se fera un plaisir de publier vos événements rassemblant les ingénieurs municipaux si vous lui envoyez un courriel à nrheault_aimq@yahoo.ca



Philips Lumec : Inspirée par la lumière / Grâce à ses employés inspirés et ses partenariats solides, Philips Lumec crée des produits d'éclairage extérieur haut de gamme renommés dans le monde entier. La lumière, intimement liée à l'environnement, nous a incités à poser des actions concrètes afin de protéger notre ciel étoilé - un premier geste qui traduit notre engagement envers la protection de l'environnement.

Joignez-vous à l'équipe dynamique Philips Lumec en communiquant sans tarder avec nous pour postuler au poste suivant :

REPRÉSENTANT DES VENTES, RÉGION DE MONTRÉAL

Sous l'autorité du Directeur des ventes Québec, le titulaire est responsable de représenter la compagnie auprès de ses différents clients du domaine municipal et d'atteindre les objectifs de ventes prévus pour son secteur.

Étant membre d'une cellule de ventes multidisciplinaire le titulaire doit appliquer les stratégies et tactiques définies et collaborer avec chaque membre de la cellule afin d'optimiser la performance de celle-ci au profit de l'entreprise et de sa clientèle municipale.

Formation requise

- > Détenir un DEC dans une discipline connexe ou une expérience équivalente.
- > Posséder une formation universitaire est un atout.
- > Détenir un certificat de l'I.E.S. en éclairage est un atout.

Qualifications requises

- > Minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine municipal et/ou des travaux publics.
- > Maîtriser le français parlé et écrit; l'anglais est un atout.
- > Habilité de communication.
- > Capacité de négociation démontrée.
- > Autonomie et grande capacité d'organisation.
- > Capacité de travailler en équipe démontrée.
- > Être membre de l'I.E.S., l'ATPA ou l'AIMQ est un atout.

Faites parvenir votre candidature

- > par courriel à elaine.st-onges@philips.com ou
- par télécopieur au 450-971-2807.

Visitez notre site web www.lumec.com

**PHILIPS
LUMEC**

Note : la forme masculine est utilisée sans discrimination et dans le seul but d'alléger la formulation du texte.

NOUS SOMMES LA NOUVELLE ENTREPRISE ARMTEC



 armtec | groupe tremca

www.armtec.com



electromega

Nos solutions nouvelles

La vitesse des développements technologiques nous pousse aujourd'hui comme hier à offrir aux municipalités des solutions toujours plus innovatrices, capables de mieux tenir compte de leurs situations particulières tellement diversifiées.

Electromega propose dorénavant à sa clientèle les services et produits NAZTEC qui, depuis 1978, se sont bâtis une solide réputation en ingénierie de la circulation par des produits fiables, à la fine pointe de la technologie numérique, pour toutes les composantes de contrôle et surveillance à distance (NEMA, 2070 et ATMS).

NAZTEC endosse le code d'éthique ELECTROMEGA de travailler conjointement et de façon transparente avec les différents intervenants retenus par les villes pour les recommandations et l'installation de produits de circulation.



Naztec, Inc.
ATMS Solutions



1 800.363.7481

electromega.com